

## « CHOC DES SAVOIRS » : FERMETURE DE POSTE ET DE CLASSES LA MOBILISATION DES PROFESSEURS PARISIENS CONTRE LA FERMETURE DE CPGE MONTRE LA VOIE !

Malgré toutes les opérations de communication, la vérité est crue : la politique du ministre consiste à fermer des postes et à fermer des classes. Depuis quelques semaines, les premières annonces concernent des classes préparatoires aux grandes écoles dans les académies de Paris, Dijon, Rennes, Lyon, Normandie, Toulouse.

Aucun des arguments utilisés par le ministère, relayé par les recteurs, n'est valide, qu'il s'agisse des effectifs comme de la mixité sociale : certaines de ces classes sont remplies à la limite maximale et certaines ont un nombre d'étudiants boursiers largement supérieur à la moyenne. Il n'est donc pas question, comme ce fut parfois le cas dans le passé, d'une réorganisation des moyens post-bac. Il s'agit d'un plan de fermetures de classes qui ne seront pas compensées.

Les collègues touchés par ces fermetures n'auront donc pas de possibilité d'obtenir un nouveau poste en CPGE, ils iront au collège ou au lycée. D'autres classes fermeront dans le secondaire, et les collègues « libérés » iront au collège où les besoins d'enseignants seront sans doute importants avec les « mesures Attal ». Nous assistons donc aux premières manœuvres d'une nouvelle tentative de restructuration totale de l'édifice ministériel et les CPGE, entre-autre, constituent pour cela un réservoir alléchant de postes.

### LA RÉSISTANCE S'ORGANISE

À Paris, deux premières mobilisations ont eu lieu les 6 et 13 décembre, avec un nombre croissant de collègues présents devant le ministère. Le recteur et le ministre, représenté par la Conseillère Sociale, sont restés sourds aux revendications des collègues, allant même jusqu'à refuser, comble du mépris, que des collègues des établissements concernés participent à la délégation inter-syndicale reçue.

Le 21 décembre, les collègues se rassembleront à nouveau à Paris pour exiger l'annulation des fermetures de classes. Le SNFOLC, qui appelle à amplifier le rapport de force pour gagner sur les revendications, soutient toutes les mobilisations en cours pour arracher l'annulation des fermetures de classes et a déposé un préavis de grève nationale pour couvrir les collègues souhaitant se joindre la mobilisation.

Dès à présent, le SNFOLC appelle les collègues de CPGE pas encore concernés par des fermetures à se réunir et à prendre position en interpellant le ministre pour exiger : **annulation de tous les projets, dans toutes les académies, de fermetures de classes préparatoires aux grandes écoles, aucune suppression de poste en CPGE !**

### LA MOBILISATION PARISIENNE MONTRE LA VOIE

En lieu et place de la création des postes nécessaires pour instruire, le ministre préfère investir dans les mesures et dispositifs qui détournent les professeurs de leurs missions d'enseignement disciplinaire et privent les élèves de leur droit égal à l'instruction. Lors de l'audience avec les syndicats, le 14 décembre, le recteur de Paris a clairement fait le lien entre les fermetures de CPGE et cette politique d'austérité budgétaire dans le cadre de laquelle le ministre organise la restructuration / liquidation de l'école publique, en expliquant qu'« *au moment où l'on prévoit de fermer plus de 200 postes à Paris, en collèges et lycées, ouvrir deux CPGE est un non-sens politique.* ».



Pour construire le rapport de force contre ces mesures de destruction de l'enseignement, le SNFOLC prépare la grève et la manifestation nationale à Paris le 25 janvier 2024 contre l'acte 2 de l'école inclusive, et a décidé d'organiser une conférence nationale en défense des disciplines, des diplômes nationaux et de l'instruction le 29 mars. Il invite les personnels à se réunir dans les établissements, afin d'élaborer dans l'unité la plus large leurs cahiers de revendications et de préparer immédiatement conditions de la mobilisation pour faire barrage aux mesures Attal et imposer la satisfaction de toutes les revendications :

- ▶ Annulation des 2 500 suppressions de postes, rétablissement de tous les postes et création des postes statutaires nécessaires ;
- ▶ Augmentation du point d'indice (10% tout de suite, rattrapage des 28,5% perdus depuis 2000) et réindexation des salaires sur l'inflation ;
- ▶ Rétablissement de toutes les heures de cours disciplinaire ;
- ▶ Respect des statuts, abrogation du pacte enseignant ;
- ▶ Rétablissement du baccalauréat comme premier grade universitaire fondé sur des épreuves disciplinaires, nationales, ponctuelles, terminales, et anonymes ;
- ▶ Abrogation de Parcoursup...